

15 septembre 2026

Décision du tribunal correctionnel — Condamnation des prévenus coupables d'une escroquerie au préjudice de Coallia, partie civile

Après deux années de procédure d'instruction ayant donné lieu à des investigations particulièrement denses et poussées, l'ex-salarié qui avait escroqué Coallia à son profit (placé en détention depuis sa mise en examen) ainsi que ses six complices ont été jugés et condamnés par le Tribunal correctionnel de Créteil, lors de l'audience des 9, 10 et 11 septembre 2026, dans l'affaire dans laquelle Coallia s'était constituée partie civile.

Les poursuites visaient un ancien cadre ayant mis en place, au préjudice de l'Association, un système organisé de détournement de fonds publics, d'escroquerie en bande organisée et de blanchiment, avec le concours de plusieurs complices dont son assistante et des personnes extérieures à l'Association. Ces faits graves avaient été révélés notamment à la suite d'investigations internes conduites par Coallia, puis d'une plainte pénale déposée afin que les services d'enquêtes puissent prendre le relai des investigations engagées (Coallia ne disposant pas des mêmes moyens que les services de police judiciaire).

Coallia avait licencié ce salarié pour faute lourde et s'était constituée partie civile dès l'ouverture de l'information judiciaire. L'Association a ensuite maintenu, tout au long des deux années de procédure, une coopération constante avec les enquêteurs et les magistrats, afin de faire toute la lumière sur ces faits inédits dans l'histoire de Coallia. Les investigations menées lors de cette instruction ont ainsi permis de révéler un système d'escroquerie complexe et opaque mis en place par ce cadre qui connaissait parfaitement les rouages de l'Association et qui avait profité de l'ultra urgence résultant tant de la crise du covid 19 que de la crise ukrainienne pour commettre ces méfaits.

L'auteur des faits a délibérément contourné et neutralisé les contrôles qu'il avait lui-même pour mission de faire respecter et avait mis en place une fraude dont la sophistication la rendait, par construction, difficilement détectable (notamment aucun dépassement par rapport au budget et menaces). Face à ces éléments, l'ancien directeur territorial a constamment nié la plupart des faits qui lui étaient reprochés que ce soit en interne, durant l'instruction, y compris devant le Tribunal. Les faits sont restés cantonnés au périmètre d'activité de ce seul ex-salarié, qui a profité de ses fonctions et du contexte de crise sanitaire pour agir : un cas totalement isolé chez Coallia.

Coallia a, elle, au cours de la procédure, fait le choix, pragmatique et responsable, de prendre volontairement sa part de responsabilité face à une fraude d'une sophistication inédite, montée par une personne qui avait précisément pour mission de contrôler les prestataires. L'emploi des deniers publics impose une exigence particulière. L'Association a reconnu que ses contrôles n'étaient pas suffisamment fins, à ce moment-là, pour faire barrage à cette escroquerie en bande organisée.

Lors de cette audience devant le Tribunal correctionnel, où Coallia était partie civile, les sept prévenus ont été déclarés coupables des principaux chefs d'inculpation. Le principal d'entre eux a été condamné à sept ans d'emprisonnement avec maintien en détention, 500 000 euros d'amende et des interdictions professionnelles définitives ; les autres à des peines de huit mois à quatre ans de prison, pour l'essentiel assorties d'un sursis probatoire, et à des amendes atteignant 200 000 euros.

Le Tribunal a reconnu l'existence d'un préjudice matériel de 6,5 millions d'euros au préjudice de Coallia. Ce montant a été établi selon une méthodologie rigoureuse croisant les flux bancaires, les factures versées au dossier et les témoignages recueillis sur site. Cette somme ne doit pas être confondue avec le montant total des flux financiers examinés par les enquêteurs sur l'ensemble du dossier, parfois évoqué dans les médias, autour de 12 millions d'euros sur 4 années.

Lors de cette audience, Coallia a été reconnue en sa qualité de victime, reçue en sa constitution de partie civile et le Tribunal a fait droit à l'essentiel de ses demandes, notamment en tenant responsables les condamnés de son préjudice et en les condamnant à la réparation du préjudice de l'Association. Cette reconnaissance et les peines prononcées viennent confirmer que Coallia a été victime d'une escroquerie particulièrement sophistiquée et de faits graves commis en bande organisée. Elle rend justice à l'ensemble des équipes qui, dans le même contexte de crise sanitaire, ont exercé leur mission avec engagement et intégrité. Ces faits ont moralement éprouvé l'Association et particulièrement ses équipes de professionnelles.

Coallia, qui a depuis renforcé ses procédures et ses dispositifs de contrôle interne, poursuit sa mission d'intérêt général auprès des personnes les plus vulnérables.

Pour plus d'informations, contacter :

contact-presse@coallia.org

Coallia, association aux côtés de l'autre pour l'accueillir, l'héberger, le loger, l'accompagner et le soigner.

Depuis 1962 nos interventions font la fierté des 5 000 professionnels qui œuvrent, chaque jour, dans sept champs d'activité auprès de 100 000 personnes : Asile et intégration, Logement accompagné, Mise à l'abri, urgence et insertion, Grand âge et autonomie, Handicaps et inclusion, Protection de l'enfance et Accompagnements sociaux.

Avec plus de 900 dispositifs (établissements et services), Coallia est un acteur majeur des projets sociaux de l'État et des collectivités territoriales en métropole et en Outre-mer. Nous les remercions de leur confiance renouvelée.

Notre métier c'est de faire face. Même si ce n'est pas toujours facile, c'est un réel privilège de nous y employer auprès des plus vulnérables de notre société : travailleurs migrants, demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs non accompagnés, personnes fragilisées par l'absence d'emploi ou de logement ou encore celles en situation de dépendance et de handicap.

La fraternité, l'hospitalité et la proximité sont les valeurs qui nous animent et le nom Coallia exprime notre approche collective de l'action. Alors, plus que jamais, soyons coalliés pour la dignité des plus vulnérables.